



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

10/07/2026

Président de séance :

Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :

Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-

Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :

2026_07_20_08

N° de feuillet : 8

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montoison s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES, Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS, Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Délibération autorisant une subvention exceptionnelle pour le fonds « Solidarité Collectivités Incendie Diois » de l'AMF 26

Depuis le 4 juillet le territoire du Diois fait face au plus important incendie de forêt intervenu dans la Drome depuis au moins 30 ans.

En concertation avec les élus du territoire, l'AMF 26 met en place un fonds de soutien qui pourra être mobilisé pour accompagner les mesures qui seront mises en place par les collectivités territoriales pour gérer les suites de ce drame.

La commune de MONTTOISON (Drôme) souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une **subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €** au fonds « solidarité collectivités incendie diois » mis en place par l'AMF 26 aux profits des collectivités locales impactées.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des collectivités territoriale du diois impactés par l'incendie de juillet 2026

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, Monsieur, le Maire à verser une **subvention exceptionnelle de 1 000 €** à l'AMF 26.

Article 2 : de donner pouvoir à, Monsieur, le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Le Maire, Jean-Marc BOUVIER

Le Secrétaire de séance,
Marie-Béatrice ARAGONES





EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

10/07/2026

Président de séance :

Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :

Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-

Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :

2026_07_20_01

N° de feuillet : 1

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montoisson s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGEL

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Modification de la délibération numéro 2026_06_08_07

Demande de financement concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un bassin d'orage en tête de station (STEP)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de lancer le programme de la **construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un bassin d'orage en tête de station (STEP)**

Suite à l'actualisation du montant total de la création est estimé à **2 248 946 € HT**.

La commune de MONTTOISON est susceptible de bénéficier pour cette opération de l'aide :

- Agence de l'eau **48 %**
- Conseil Départemental **30 %**
- DETR **2 %**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De valider l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'études de Marc Merlin, la mairie souhaite engager le programme de travaux pour réaliser la **construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un bassin d'orage en tête de station (STEP)**

Le coût total du programme a été estimé à **2 248 946 € HT**, étude et maîtrise d'œuvre inclus.

Le programme peut être financé à **80%**, avec ce type de ventilation :

Le plan de financement prévisionnel suivant :

Ressources prévisionnelles de la présente opération			
	Date d'obtention	Montant HT	Taux %
Agence de l'eau	En cours	1 079 494 €	48 %
Conseil Départemental	En cours	674 684 €	30 %
DETR	En cours	44 979 €	2 %
Part de la collectivité	Emprunt	449 789 €	20 %
Total		2 248 946 €	100 %

De solliciter auprès de l'**Agence de l'eau** l'aide de **48 %** du montant des travaux soit **1 079 494 €** ;

De solliciter auprès du **Conseil Départemental** l'aide de **30%** du montant des travaux soit **674 684 €** ;

De solliciter auprès de la **DETR** l'aide de **2 %** du montant des travaux, soit **44 979 €** ;

Approuve le plan de financement prévisionnel

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document indispensable au bon déroulement de cette opération,

Inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
 dessus et le présent extrait certifié conforme
 au registre.

Le Maire, Jean-Marc BOUVIER

Le Secrétaire de séance,
 Marie-Béatrice ARAGONES







EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19
Présents : 18
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation :
10/07/2026

Président de séance :
Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :
Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-
Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :
2026_07_20_02
N° de feuillet : 2

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montoisson s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Délibération d'une Décision Modificative n°2 Budget Réseau Chaleur - marché avec avenant SATRAS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, pour assurer la bonne exécution des finances communales, il convient de procéder à un redéploiement de crédits au sein du budget Réseau Chaleur, selon les ajustements suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installat ^o , matériel et outillage t	12 000,00	1316 (13) : Subv. équipt Autres E.P.L.	12 000,00
	12 000,00		12 000,00
Total Dépenses	12 000,00	Total Recettes	12 000,00

En conséquence, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette décision modificative.

- APPROUVE cette Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Marie-Béatrice ARAGONES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Le Maire, Jean-Marc BOUVIER





EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :
10/07/2026

Président de séance :
Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :
Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-
Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :
2026_07_20_03
N° de feuillet : 3

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montoisson s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES, Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS, Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Délibération relative à une demande d'aide financière pour l'installation de Brasseur d'air dans les écoles.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique.

Par délibération du 20/07/2026, la commune de Montoisson adhère à cette compétence, lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Montoisson projette des travaux sur le bâtiment des écoles, consistant notamment à :

- Installer des Brasseurs d'air à l'Ecole Élémentaire
- Installer des Brasseurs d'air à l'Ecole Maternelle

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 17 280 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de Installation de Brasseur d'air dans les écoles.

De céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Le Maire, Jean-Marc BOUVIER

Le Secrétaire de séance,
Marie-Béatrice ARAGONES





EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :
10/07/2026

Président de séance :
Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :
Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-
Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :
2026_07_20_04
N° de feuillet : 4

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montoisson s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES, Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS, Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Délibération relative à une demande d'aide financière pour l'installation de volets roulants solaires dans les écoles

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 20/07/2026, la commune de Montoisson adhère à cette compétence, lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Montoisson projette des travaux sur le bâtiment des écoles, consistant notamment à :

- Installation de volets roulants solaires

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 17 432.50 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de Installation de Brasseur d'air dans les écoles.

De céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Le Maire, Jean-Marc BOUVIER

Le Secrétaire de séance,
Marie-Béatrice ARAGONES





EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

10/07/2026

Président de séance :

Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :

Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-

Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :

2026_07_20_05

N° de feuillet : 5

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montoisson s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Demande de subvention auprès du dispositif « Plus fraîche ma classe » pour l'installation de volets roulants solaires dans les écoles communales

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences des communes en matière de construction, d'entretien et d'équipement des écoles ;

Vu le dispositif national « **Plus fraîche ma classe** », destiné à soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de solutions de rafraîchissement passif et d'amélioration du confort thermique dans les établissements scolaires ;

Considérant les épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, affectant le bien-être des élèves et des équipes pédagogiques ;

Considérant que l'installation de **volets roulants solaires** constitue une solution efficace de protection solaire, permettant de limiter les apports thermiques, d'améliorer le confort dans les salles de classe et de réduire les besoins en ventilation mécanique ;

Considérant que la commune souhaite équiper les salles de classe des écoles de **volets roulants solaires** afin de renforcer la protection solaire et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves ;

Considérant que le dispositif « **Plus fraîche ma classe** » permet de financer une partie des équipements visant à réduire l'inconfort thermique, dont les volets roulants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de solliciter une subvention auprès du dispositif « **Plus fraîche ma classe** » pour l'acquisition et l'installation de **volets roulants solaires** dans les salles de classe des écoles ;

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- **Montant total du projet** : 16 515.00 € HT
- **Subvention sollicitée « Plus fraîche ma classe »** : 4954.50 €
- **Autofinancement communal** : 11 560.50 €

Autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention, à signer tout document nécessaire à l'instruction du dossier, ainsi qu'à engager les dépenses afférentes dès notification de l'aide.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES, Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS, Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Le Maire, Jean-Marc BOUVIER

Le Secrétaire de séance,
Marie-Béatrice ARAGONES





EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

10/07/2026

Président de séance :

Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :

Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-

Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :

2026_07_20_06

N° de feuillet : 6

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montolison s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Délibération relative au prêt d'un véhicule de transport de personnes par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du val de Drôme

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a acquis un minibus 9 places en juillet 2013 qui a été mis à disposition de l'Office du Tourisme du val de Drôme.

L'office du tourisme du val de Drôme ayant été dissous au 31 décembre 2024 la gestion du minibus est revenue à la CCVD qui est en le propriétaire.

Le conseil communautaire de la CCVD a délibéré en juin 2025 pour prêter ce minibus à des communes, des CCAS et des associations dans le but de transporter prioritairement des personnes ne pouvant pas se déplacer en voiture individuelle : enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en précarité

Il était demandé aux structures emprunteuses d'assurer le minibus à leur frais. L'assurance de la CCVD, considérant l'ensemble du parc de véhicules et les risques de sinistres, n'a pas voulu prendre en charge les prêts de véhicules.

Cette situation a posé problème aux associations demandeuses qui se sont retrouvés en difficulté pour assurer le véhicule. La très grande majorité des associations s'est vu refusée la prise en charge des prêts par leur assurance.

Pour répondre aux demandes, la CCVD va mettre à disposition du CIAS ce minibus et que le CIAS assume les prêts aux communes, aux CCAS et aux associations.

Une compagnie d'assurance accepte d'assurer le CIAS pour des prêts aux communes, aux CCAS et aux associations, le CIAS n'ayant pas de parc de véhicules.

Ce service prêt de minibus dans le but de transporter prioritairement des personnes ne pouvant pas se

déplacer en voiture individuelle correspond aux objectifs et missions du CIAS.

Les priorités et conditions de prêts sont similaires à celles définies par le conseil communautaire de la CCVD:

1. Ordre des priorités d'utilisation

a. Le public

Le minibus est utilisé prioritairement pour transporter des personnes ne pouvant pas se déplacer en voiture individuelle : enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en précarité.

b. Les structures

La CCVD et le CIAS
Les communes et les CCAS
Les associations

c. La période

Pendant les vacances scolaires, les activités d'accueil de jeunes et d'enfants sont prioritaires.

2. Conditions de prêt aux communes et aux associations

Signature d'une convention et d'un règlement de prêt pour une durée d'un an
Location limitée à 15 jours par mois
Location de 7 jours consécutifs maximum
Réservation auprès du CIAS avec le soutien du service mobilités de la CCVD
Réservation traitée par ordre chronologique de demande
Réservation effectuée au maximum 3 mois avant
Confirmation de la réservation 1 mois à l'avance
En cas de demande conjointe, il sera tenu compte de l'ordre des priorités
En cas de priorité de même ordre, une négociation entre les structures sera proposée de manière à garantir un accès équitable au service sur l'année.
Récupération et restitution du véhicule à l'écosite du val de Drôme à Eurre

3. Conditions financières

Prise en charge des frais de maintenance par la CCVD
Prise en charge de l'assurance par le CIAS
Participation forfaitaire annuelle de 30 € demandée aux communes, aux CCAS et aux associations emprunteuses pour contribuer à l'entretien
Prise en charge des frais de carburant par les structures emprunteuses
En cas de casse, détérioration ou absence d'un élément (pièces détachées et accessoires) et de vol, les réparations sont facturées à l'emprunteur la franchise de l'assurance.
En cas de casse, détérioration ou absence d'un élément (pièces détachées et accessoires) non pris en charge par l'assurance, le coût des pièces et de la main d'œuvre seront facturés à l'emprunteur
En cas de vol, non pris en charge par l'assurance, l'emprunteur se verra facturer du coût du véhicule en tenant compte de son usure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention cadre de prêt du minibus avec le CIAS pour 1 an selon les conditions énoncées ci-dessus,
- approuve le paiement de la participation annuelle forfaitaire de 30 euros,
- autorise le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

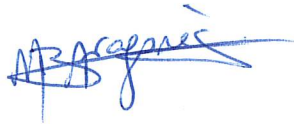
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Marie-Béatrice ARAGONES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Le Maire, Jean-Marc BOUVIER





EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2026 à 20:00

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :
10/07/2026

Président de séance :
Jean-Marc BOUVIER

Secrétaire de séance :
Marie-Béatrice ARAGONES

Rapporteur : Maire, Jean-
Marc BOUVIER

N° interne de l'acte :

2026_07_20_07

N° de feuillet : 7

lundi 20 juillet 2026, le Conseil Municipal de Commune de Montoisson s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Renaud TABARDEL (donne pouvoir à : Vincent BASTARD)

Membres Absents :

Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois

Exposé des motifs

Le Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois (SMESV) a adopté, lors de son Comité syndical du 1er juillet 2026 (délibération n° 2026.07.03), une modification de ses statuts. Cette modification porte sur deux points principaux :

La suppression de l'article 9, devenu sans objet, entraînant une renumérotation des articles suivants (les articles 10, 11 et 12 devenant respectivement les articles 9, 10 et 11) ;

Le transfert du siège social du syndicat, actuellement situé en mairie de Beaumont-lès-Valence, vers une nouvelle adresse à Montmeyran, 210 impasse de Franconnet, où sont installés ses bureaux.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux syndicats mixtes, les communes adhérentes sont invitées à émettre un avis sur cette modification dans un délai de trois mois. À défaut d'avis défavorable dans ce délai et après visa des services préfectoraux, la modification des statuts sera considérée comme approuvée.

La commune de MONTTOISON, membre du SMESV, est donc appelée à se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal,

VU l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif aux modifications des statuts des syndicats mixtes ;

VU l'article L. 5211-20 du CGCT, prévoyant l'approbation des modifications statutaires par les collectivités membres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2025-02-17-00001 du 17 février 2025 portant modification des statuts du SMESV ;

VU la délibération n° 2026.07.03 du Comité syndical du SMESV en date du 1er juillet 2026 approuvant la modification des statuts ;

CONSIDÉRANT que la modification des statuts du SMESV, telle que proposée, vise à adapter le document statutaire à l'évolution des missions et de l'organisation du syndicat ;

CONSIDÉRANT que le transfert du siège social à Montmeyran, 210 impasse de Franconnet, correspond à la localisation effective des bureaux du syndicat et permet une meilleure identification de son ancrage territorial ;

CONSIDÉRANT que les communes adhérentes disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur cette modification, conformément aux dispositions du CGCT ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Le Conseil municipal de MONTTOISON émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois (SMESV), telle qu'adoptée par le Comité syndical dans sa délibération n° 2026.07.03 du 1er juillet 2026.

Article 2 : Cette modification porte sur :

La suppression de l'article 9 des statuts, devenu sans objet, et la renumérotation des articles suivants ;
Le transfert du siège social du syndicat à Montmeyran, 210 impasse de Franconnet.

Article 3 : Le Maire est chargé de transmettre le présent avis au Président du SMESV dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré par les membres présents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES, Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS, Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Marie-Béatrice ARAGONES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.
Le Maire, Jean-Marc BOUVIER